

Le marché des GAB au Canada



Faits saillants

» Vingt-trois pour cent des Canadiens rapportent effectuer la majorité de leurs transactions financières aux GAB

» Le Canada compte plus de 59 000 guichets automatiques bancaires dont 17 320 GAB propriété des banques



Résultat

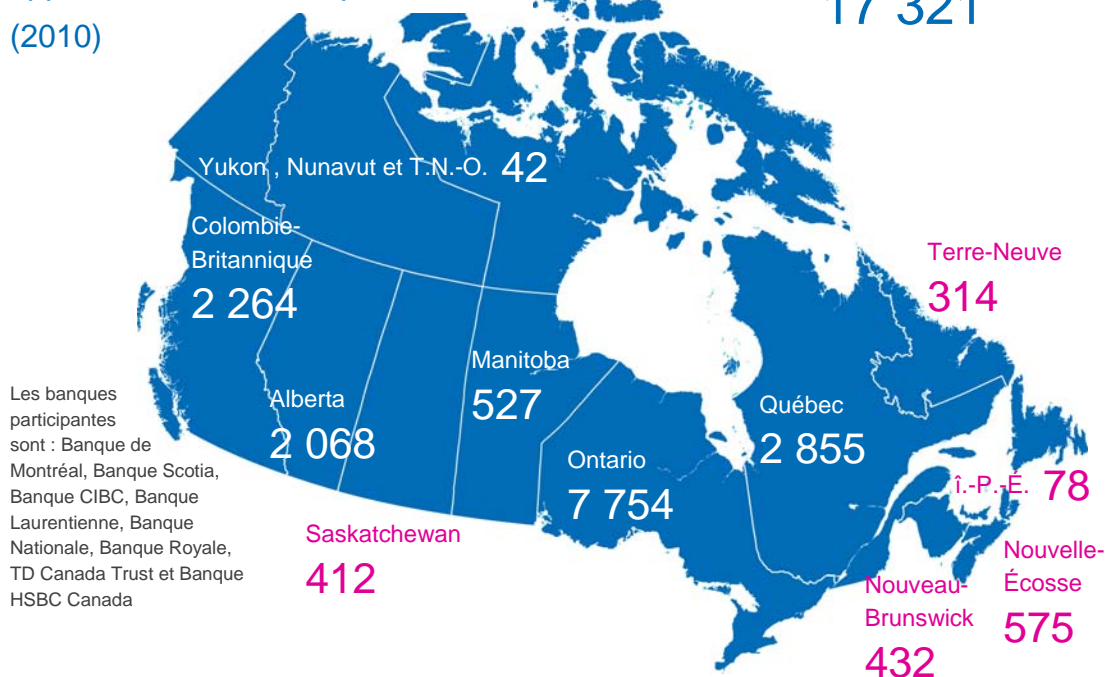
Malgré la croissance des services bancaires en ligne, les guichets automatiques bancaires (GAB) n'ont pas perdu de leur popularité auprès des consommateurs partout au pays et demeurent une méthode privilégiée pour retirer de l'argent, effectuer des dépôts et payer les factures.

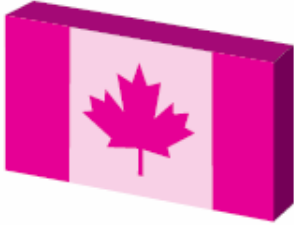
Une relation bancaire en évolution

La relation que les clients ont avec leur banque a profondément changé au cours des trois dernières décennies. Il y a 30 ans, les services bancaires n'étaient offerts qu'en succursale, de 10 heures à 15 heures. Vous deviez faire la file pour déposer votre chèque de paie et retirer de l'argent pour la semaine suivante. Si vous n'arriviez pas à temps à la banque, il n'y avait tout simplement pas un autre moyen d'effectuer votre transaction. Aujourd'hui, un client peut effectuer ses transactions bancaires à n'importe quel moment et n'importe où grâce à une variété de services. En fait, lorsqu'on leur a demandé de nommer le principal moyen qu'ils utilisaient pour effectuer la majorité de leurs transactions bancaires, 23 % des Canadiens ont répondu qu'ils avaient recours aux GAB et 45 % aux services bancaires en ligne ¹.

Nombre de distributeurs de billets appartenant à des banques ² (2010)

» Total
17 321





À propos du marché des GAB au Canada?

Le Canada compte plus de 59 000 guichets automatiques bancaires dont 17 320 GAB propriété des banques.

Pourquoi le marché a-t-il évolué dans ce sens? Interac est le réseau qui permet aux clients d'une institution financière d'utiliser les GAB d'un autre opérateur. Initialement, Interac était la propriété des grandes banques canadiennes. Mais en 1996, le Tribunal de la concurrence a élargi l'admissibilité des adhérents à Interac afin d'accroître la concurrence du marché des services de paiement électronique. Voilà qui a permis à tout un éventail de fournisseurs de GAB de faire leur entrée sur ce marché. Les exploitants de distributeurs de billets et les grandes institutions financières du Canada se livrent une concurrence féroce pour installer leurs GAB dans des endroits de choix.

Types de guichet automatique bancaire

Les types de GAB peuvent être répartis en trois catégories :

Les GAB à service complet, situés dans les locaux d'une institution financière : ce type de GAB offre en général des services de dépôt, de retrait, de virement, de paiement de notes et de mise à jour du relevé de compte aux clients de l'institution financière ainsi que des services de retrait d'espèces aux non-clients.

Les GAB qu'une institution financière possède à l'extérieur de ses locaux : ces appareils n'acceptent généralement pas les dépôts, mais offrent la plupart des autres services aux clients de l'institution financière et des services de retrait d'espèces aux non-clients.

Les distributeurs de billets privés : la vaste majorité des distributeurs de billets ou « guichets génériques » sont exploités par des entreprises privées qui font directement concurrence aux banques et aux autres institutions financières. Ces appareils n'offrent en général que des services de retrait.

Types de frais

Il existe trois types de frais associés aux GAB : les frais de transaction réguliers, les frais d'accès au réseau et les frais de commodité.

Les frais de transaction réguliers : payés par le client pour obtenir des services fournis par son institution financière. Ils varient en fonction des arrangements bancaires du client et du type de service fourni. Certains forfaits de compte offrent gratuitement un certain nombre de transactions par mois avant de commencer à imposer des frais; d'autres permettent un accès illimité, de sorte que le client ne paie aucuns frais de transaction.

Les frais d'accès au réseau : payés par le client à sa propre banque pour avoir accès à son compte lorsqu'il utilise un GAB qui n'appartient pas à son institution financière.

Par exemple, un client de la banque « A » qui retire de l'argent à un GAB de la banque « B » doit payer des frais d'accès au réseau qui servent à dédommager la banque « A » des frais qu'elle verse pour le traitement de cette transaction à travers le réseau Interac.

Des frais de commodité : toujours imputés par les distributeurs de billets privés et, parfois, par une institution financière lorsqu'un non-client a accès à ses GAB. Lorsqu'une transaction fait l'objet de frais de commodité, le GAB ou le distributeur de billets affiche un message indiquant le montant des frais avant que le consommateur n'accepte d'effectuer la transaction. Une partie des revenus découlant des frais de commodité de ces GAB est généralement remise au propriétaire des lieux où le GAB est installé.



Plus d'information sur les frais de commodité

Les banques installent leurs GAB aux endroits qu'elles estiment les plus pratiques pour leurs clients. Dans bon nombre d'endroits situés à l'extérieur de leurs locaux, tels que stations-services, aéroports et dépanneurs, les banques doivent verser des frais au propriétaire des lieux pour y installer un guichet. Les banques font concurrence aux exploitants de distributeurs de billets pour installer leurs guichets à ces endroits. Avec le temps, cette concurrence s'est traduite par une augmentation des coûts liés aux guichets hors succursale. Si les banques sont disposées à absorber ces coûts supplémentaires pour offrir le service à leurs propres clients, certaines choisissent de ne pas subventionner les non-clients et de leur imposer des frais de commodité.

Comment éviter les frais supplémentaires

Il est important de noter que les consommateurs peuvent éviter les frais de commodité et les frais d'accès au réseau en utilisant un GAB de leur institution financière.

¹ Technologie et services bancaires : Sondage sur les attitudes des Canadiens (2010) a été mené pour le compte de l'ABC par la firme The Strategic Counsel, en mai 2010.

² ABC – au 31 octobre de chaque année.

Renseignements généraux

1-800-263-0231 ou
inform@cba.ca

Médias

Christelle Chesneau
Coordonnatrice
Direction du Québec
514-840-8747, poste 722
cchesneau@cba.ca

» L'Association des banquiers canadiens représente ses banques membres, soit des banques canadiennes ainsi que des filiales et des succursales de banques étrangères exerçant des activités au Canada, et leurs 267 000 employés. L'ABC préconise l'adoption de politiques publiques efficaces, favorisant le maintien d'un système bancaire solide et stable au profit des Canadiens et de l'économie canadienne. Également, l'Association encourage la littératie financière pour permettre aux individus de prendre des décisions éclairées en matière de finance.